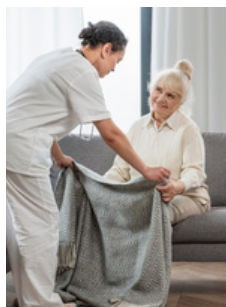
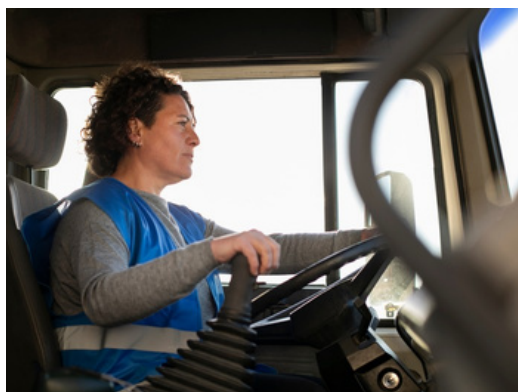


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Article L 4622-16 et D 4622-54 du code du travail



[www.asstv86.fr](http://www.asstv86.fr)



asstv

## ● 2025 : Une année de poursuite de l'application de la loi du 2 août 2021, un engagement renforcé

L'élection d'un Nouveau Président et la nomination d'une nouvelle Direction Générale ont permis de poursuivre les travaux engagés. Portée par l'ambition de toujours mieux répondre aux besoins des entreprises adhérentes et de leurs salariés, l'organisation s'adapte, innove et renforce son rôle en matière de prévention et de santé au travail.

En 2025, l'ASSTV a poursuivi la mise en œuvre du projet de Service et a travaillé sur le développement des actions de prévention primaires afin d'améliorer la culture de prévention des entreprises. Grâce à la mobilisation des équipes et au soutien du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle, nous continuons à améliorer la qualité de nos services.

## ● Le suivi individuel de l'état de santé des salariés

Avec plus de 52 000 visites réalisées en 2025 (+1115 visites par rapport à 2024), l'ASSTV maintient ses efforts de recrutement des professionnels de santé afin d'être en mesure de respecter les délais législatifs et réglementaires et ainsi sécuriser juridiquement nos adhérents.

Le médecin du travail anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire et fait le lien entre l'état de santé et la tenue du poste de travail.

## ● La prévention en entreprise toujours plus proactive

Le déploiement de plus de 5 000 actions en milieu de travail, couvrant tous les secteurs d'activité, illustre notre engagement en faveur de la prévention et de la santé au travail. La réalisation d'une action de prévention primaire tous les quatre ans par entreprise et la réalisation des Fiches d'entreprises constituent des priorités conformément à nos contraintes réglementaires et de certification.

## ● Perspectives pour 2026

L'année qui s'annonce sera marquée par le lancement de la construction du Projet de service 2027-2031. Notre objectif est clair : Développer la culture de prévention et renforcer notre position de partenaire en matière de prévention et de santé au travail.

La conclusion d'un CPOM avec la DREETS et la CARSAT devrait également voir le jour en 2026 afin d'améliorer les synergies entre les institutionnels au service des entreprises et des salariés.

L'ASSTV se prépare également à passer le Niveau 2 de la certification SPEC 2217 au travers du recueil des indicateurs de suivi d'activité.

L'évolution de nos systèmes d'information se poursuivra également avec un passage sur Office 365 comprenant la refonte de l'Intranet et le renouvellement de 80% de la flotte des ordinateurs.

Une sensibilisation des équipes à l'apport de l'Intelligence Artificielle dans les tâches du quotidien et en lien avec la prévention des risques professionnels est prévue. L'objectif étant d'acquérir des connaissances, améliorer les pratiques et les sécuriser.

Le logiciel métier devrait également continuer à s'améliorer pour faciliter la traçabilité des expositions professionnelles par les professionnels de l'ASSTV. La fusion des Espaces uEgar Entreprise et du Portail Adhérent devrait permettre une meilleure fluidité de navigation pour l'adhérent.

Côté immobilier, les travaux de rénovation des locaux se poursuivront en 2026 avec notamment une nouvelle construction à Châtellerauld et à Savigné. L'objectif est de maintenir une proximité auprès des entreprises tout en créant des espaces de travail modernes, adaptés aux besoins actuels des salariés de l'ASSTV et à l'accueil des adhérents.

## ● La prévention de la désinsertion professionnelle

Exercer son métier en bonne santé jusqu'à la retraite est un enjeu prioritaire.

Malheureusement, des événements imprévisibles peuvent survenir, tels qu'un accident ou des problèmes de santé, avec des conséquences sur la capacité à réaliser certaines activités professionnelles. Une cellule dédiée au maintien en emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle accompagne les salariés pour agir autant que possible en amont et ainsi trouver des solutions de maintien en emploi dans ou en dehors de l'entreprise. En 2025, la cellule PDP a accompagné 1300 salariés vers le Maintien en Emploi.

## ● Certification et amélioration continue

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a mis en place une procédure de certification des SPSTI (article L. 4622-9-3 du Code du travail). Celle-ci est réalisée par un organisme indépendant et vise à garantir :

- l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des services rendus par le SPSTI ;

- le respect, par le SPSTI, dans l'exercice de ses activités, de l'impartialité et de l'égalité de traitement vis-à-vis des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

La durée de la certification est comprise entre 1 et 5 ans, en fonction du niveau de certification.

En 2025, l'ASSTV a obtenu le Niveau 1 de la certification SPEC 2217, valable 2 ans. Cette reconnaissance vient conforter les efforts constants en matière de qualité de service, de conformité réglementaire et de satisfaction des adhérents.

Notre démarche qualité, soutenue par un COPIL, nous permet de continuer à améliorer le service rendu aux entreprises et salariés.

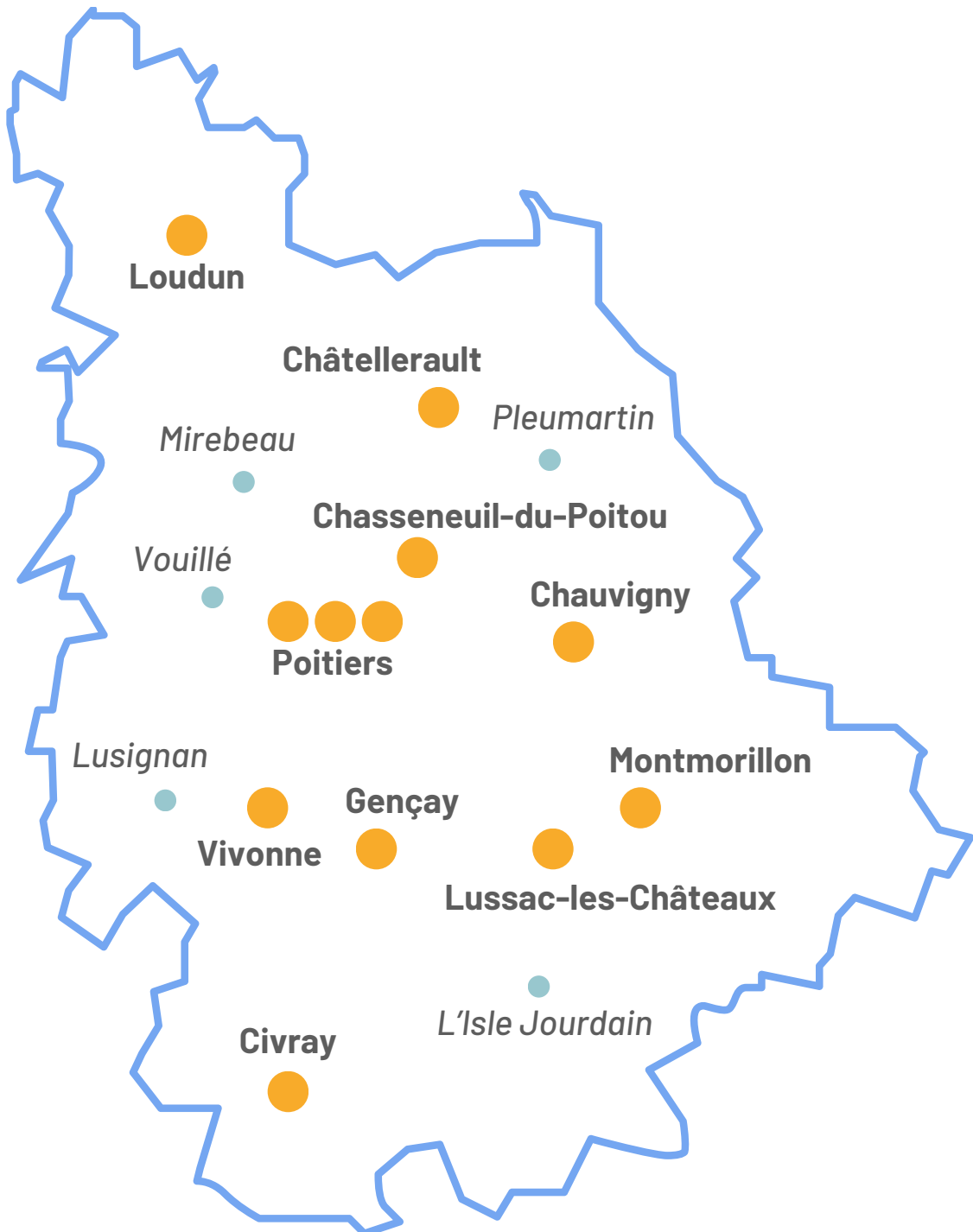
Directrice Générale  
**Constance Pascreau**



# NOS CENTRES

● Centre fixe

● Centre annexe



# CHIFFRES CLÉS DE 2025



**9 504**

Entreprises adhérentes



**93 425**

Salariés suivis



**52 062**

Visites médicales



**5 235**

Actions en milieu de travail



**1 300**

Accompagnements par la  
cellule Prévention de la  
Désinsertion Professionnelle

# SOMMAIRE

- A** **Présentation de l'ASSTV** ..... p.6
  
- B** **La Prévention des Risques Professionnels** ..... p.25
  
- C** **Le Suivi Individuel de l'État de Santé** ..... p.31
  
- D** **La Prévention de la Désinsertion Professionnelle et le Maintien dans l'Emploi** ..... p.38
  
- E** **Événements marquants de 2025** ..... p.42
  
- F** **Conclusion et perspectives 2026** ..... p.44

# A • L'ASSTV

L'ASSTV est une association de droit privé à but non lucratif loi 1901, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. L'association a pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Elle est gérée par un Conseil d'administration composé de 10 membres représentants employeurs et de 10 membres représentants salariés.

Elle compte comme adhérents l'ensemble des entreprises privées affiliées au régime général et qui comptent au moins un salarié. L'organisation et la gestion de l'ASSTV sont placées sous la surveillance d'une Commission de contrôle. L'ASSTV est agréée par la DREETS Nouvelle-Aquitaine jusqu'au 10 février 2027 avec une compétence interprofessionnelle, sauf le secteur Agricole.

L'ASSTV est certifiée Niveau 1 SPEC 2217.

# NOS MISSIONS

## La réglementation prévoit que les SPSTI comprennent :

- La prévention et l'aide à l'évaluation des risques professionnels.
- Le conseil aux employeurs, aux travailleurs et leurs représentants concernant les risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.
- La surveillance de l'état de santé des travailleurs par la réalisation des visites médicales prévues par le Code du travail.
- La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi.
- La contribution à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.
- La contribution à la promotion de la santé sur le lieu de travail.

## L'OFFRE SOCLE

La cotisation comprend la réalisation d'une offre socle pour chaque entreprise adhérente.

### Cette offre est définie de la manière suivante :



#### LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Incluant notamment la réalisation d'une fiche d'entreprise mise à jour tous les 4 ans et une action de prévention primaire tous les 4 ans. Mais également un conseil renforcé et l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur document unique d'évaluation des risques professionnels.



#### LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE CHAQUE SALARIÉ

Tout au long de son activité, à travers la mise en place de l'ensemble des suivis et visites médicales prévues par la réglementation.



#### LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

A travers la mise en place et l'animation d'une cellule opérationnelle pour accompagner les salariés présentant un risque de sortir de l'emploi en raison de leur état de santé.

L'ASSTV ne propose pas d'offre complémentaire

# 1. LA GOUVERNANCE

## Le Conseil d'Administration

### MEMBRES EMPLOYEURS

**M. BATAILLE Nicolas** SARL CREDIT ASSUR  
CPME 216, Avenue du 8 mai 1945 - 86000 Poitiers

**M. BOUCHET Laurent** LB COIFFURE  
U2P 35, Rue du Maréchal Foch - 86000 Poitiers

**M. DESBORDES Josselin** AGENCE AREAS  
CPME 19 Place de la République - 86110 Mirebeau

**Mme GONCALVES-  
GOJOSO Christine** CABINET GALLET-GOJOSO  
CPME 134, Passage du Belvédère - 86000 Poitiers

**M. GILLES Pierre-André** SECATOL  
MEDEF 94, Route de Ligugé - 86280 Saint-Benoît

**M. HUET Philippe** LUMELEC SERVICES  
MEDEF 26 Allée de Saumur - 86170 Neuville de Poitou

**Mme POTTIER Aurore** SAFT  
MEDEF Rue Georges Leclanché - 86000 Poitiers

**M. ROUSSEAU Michel** AGENCE RGPD  
MEDEF 9 Rue du Pré Médard - 86280 Saint Benoît

Président  
de l'ASSTV

**M. BEAUJANEAU Jérôme** SARL GILBERT BEAUJANEAU  
MEDEF 1 Rés. de la Croix Cambos - BP 2 - 86340 Nieuil l'Espoir

### MEMBRES SALARIÉS

**M. CHARRIER Cyril** EL RES  
CFDT 29 Allée du Moulin - 86170 Neuville de Poitou

**Mme JULLY Charlène** AIGLE  
CFDT Route Nationale 10 - 86220 Ingrandes

**Mme LEMERCIER Sylvie** 02 POITIERS  
CFDT 69 Rue Carnot - 86000 Poitiers

**M. CONTE Pol-Bernard** CASTORAMA  
CFTC 137 Avenue du 8 mai 1945 - 86000 Poitiers

**M. HONORE Olivier** REGIE DES TRANSPORTS POITEVINS  
CGT 9 Avenue Northampton - 86000 Poitiers

**Mme MARSAULT  
Virginie** FENWICK  
FO Rue de Touraine - 86530 Cenon sur Vienne

### MÉDECINS DÉLÉGUÉS

Dr MARMIN Dominique

Dr NOURANI Aziz

Dr RENELIER Benoît

# La Commission de Contrôle

L'organisation et la gestion de l'association sont placées sous la surveillance d'une commission de contrôle composée d'1/3 de représentants des employeurs et de 2/3 de représentants des salariés.

## MEMBRES EMPLOYEURS

**M. BEAUJANEAU**  
**Jérôme**  
MEDEF

**SARL GILBERT BEAUJANEAU**  
1 Rés. de la Croix Cambos - BP 2 -  
86340 Nieuil l'Espoir

**Mme MARCHAND**  
**Lauren**  
MEDEF

**AQUITEL**  
4 Bd Nicéphore Niepce -  
86360 Chasseneuil du Poitou

**M. GAUDINEAU Pierre**  
MEDEF

**SOCIETE PGFB**  
37 Boulevard du Grand Cerf - 86440 Poitiers

**M. ROUSSEAU Michel**  
MEDEF

**AGENCE RGPD**  
9 Rue du Pré Médard - 86280 Saint Benoît

## MEMBRES SALARIÉS

**M. CONTE Poi-Bernard**  
CFTC

**CASTORAMA**  
137 Avenue du 8 mai 1945 - 86000 Poitiers

**Mme LEMERCIER Sylvie**  
CFDT

**O2 POITIERS**  
69 Rue Carnot - 86000 Poitiers

**M. HONORE Olivier**  
CGT

**REGIE DES TRANSPORTS POITEVINS**  
9 Avenue Northampton - 86000 Poitiers

**Mme MARSAULT**  
**Virginie**  
FO

**FENWICK**  
Rue de Touraine - 86530 Cenon sur Vienne

Président de la  
Commission de Contrôle

**M. CHARRIER Cyril**  
CFDT

**ISAAC DE L'ETOILE POITIERS**  
29 Allée du Moulin - 86170 Neuville de Poitou

## MÉDECINS DÉLÉGUÉS

Dr LEFEVRE Clémence

Dr MARMIN Dominique

Dr NOURANI Aziz

Dr RENELIER Benoît

# La Commission Médico-Technique

La Commission Médico-Technique est une instance consultative composée de représentants de la direction, médecins du travail, infirmiers de santé au travail, préventeurs et assistants médicaux. Elle élabore le projet pluriannuel de service et est informée et consultée sur les actions de prévention du Service.

## DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Constance PASCRAU

## MÉDECINS DÉLÉGUÉS

6 médecins dont 1 suppléant

## INFIRMIÈRES

4 infirmières dont 2 suppléantes

## PRÉVENTEURS

5 professionnels dont 2 suppléants

## ASSISTANTES MÉDICALES

2 assistantes médicales dont 1 suppléante

## 2. L'AGRÉMENT



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)

L'ASSTV est agréé par la DREETS Nouvelle-Aquitaine jusqu'au 10 février 2027.

Un nouveau dossier d'agrément sera déposé à l'automne 2026.

Un agrément spécifique pour le suivi des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants est également obligatoire à partir du 1er juillet 2026.

### 3. LE CPOM

Conformément à la **loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011** relative à l'organisation de la médecine du travail, les SPSTI sont dans l'obligation de signer un contrat tripartite afin de pouvoir exercer leurs missions.

Les CPOM sont des **Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens**, conclus pour une durée de 5 ans maximum, entre :



- ▶ En 2015, l'ASSTV a conclu un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec la direction régionale et interdépartementale de l'Économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Centre-Ouest.
- ▶ Le CPOM définit nos engagements communs en matière de prévention des risques professionnels, en cohérence avec la sinistralité constatée sur le territoire. Il n'y a pas eu de nouveau CPOM depuis.
- ▶ L'ASSTV a participé à une séquence de travail relative à la rédaction des nouveaux CPOM organisée le 14 novembre 2024 par le Directeur régional adjoint, chef du Pôle travail de Nouvelle Aquitaine, avec la CARSAT Centre Ouest.
- ▶ Deux axes obligatoires définiront les actions du prochain CPOM : un axe sur la PDP et un axe sur le Risque chimique (fumées de soudage).

## 4. POINT D'AVANCEMENT DU PROJET DE SERVICE - ÉTAT DE RÉALISATION

Le Projet de Service 2022-2026 s'articule autour du suivi individuel de l'état de santé, de la prévention des risques professionnels et de la prévention de la désinsertion professionnelle.

# 159

Salariés ont été sensibilisés en 2025 grâce aux ateliers mis en place par le groupe Communication - Relations Adhérents

### Les thèmes suivants ont été proposés

- Document Unique
- Identifier et prévenir le risque chimique
- Référent Santé Sécurité "Salarié Compétent"
- Travail sur écran

# 139

Salariés ont été sensibilisés en 2025 grâce aux Rencontres de la Prévention

### Les thèmes suivants ont été proposés

- Bien préparer sa retraite
- La sédentarité et l'inactivité physique
- Réglementation - offre de service de l'ASSTV
- Bien être au travail, est-ce possible ?
- Les enjeux du vieillissement au travail
- Risque chimique au travail
- Le travail, c'est du sport : comment prévenir les TMS
- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et mise en place du plan d'actions de prévention
- Conflits en entreprise : comprendre, prévenir et accompagner
- Endométriose au travail : comprendre et agir
- Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel
- Maintien dans l'emploi et handicap
- Réglementation et conséquences de l'inaptitude
- Travail sur écran : aspect pratique
- Les enjeux du vieillissement au travail

# 189

Apprentis mobilisés en 2025 à travers la poursuite des sensibilisations

- ▶ Le Groupe RPS a diffusé un support de communication pour les entreprises de la Vienne rencontrant des difficultés économiques afin d'accompagner les salariés qui se trouveraient impactés par ce contexte.

# 5. ADHÉRENTS ET EFFECTIFS SUIVIS

## a - Répartition des adhérents par type d'activité



## b - Profil particulier des travailleurs

6 129

Apprentis suivis

3 685

Intérimaires vus

423

Saisonniers suivis

20

Dirigeants non  
salariés suivis

12

Indépendants suivis

25

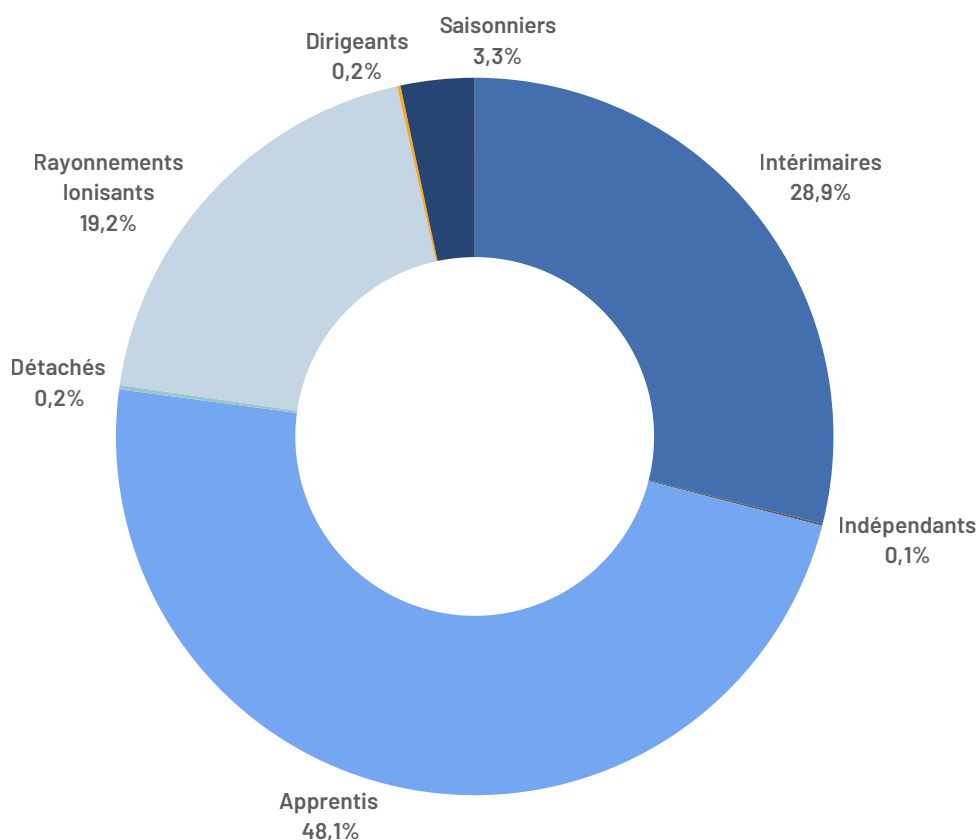
Individus détachés suivis

2 451

Individus avec suivi de type  
rayonnements ionisants



Tous les indicateurs sont basés sur le calcul de l'effectif suivi : Nombre d'individus présents au moins un jour dans l'année + nombre d'intérimaires vus dans l'année. Excepté pour les intérimaires où seul le nombre d'intérimaires vus dans l'année est compté. Les effectifs des établissements radiés dans l'année sont pris en compte.



## c - Adhérents et effectifs en début et fin d'année 2025

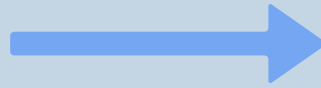


### ADHÉRENTS

Au 31/12/2024

**9 839**

Entreprises adhérentes



**-3,41%**

Au 31/12/2025

**9 504**

Entreprises adhérentes

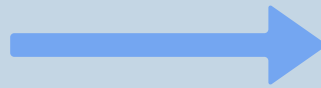


### EFFECTIFS SUIVIS

Au 31/12/2024

**94 671**

Salariés suivis



**-1,32%**

Au 31/12/2025

**93 425**

Salariés suivis

Au 31 décembre 2025

Suivi Individuel

**65 744**

Salariés

Suivi Individuel Adapté

**7 092**

Salariés

Suivi Individuel Renforcé

**20 589**

Salariés

## Adhésions et radiations

Evolution entre 2024 et 2025

Nouvelles adhésions

Suspendues

Radiations

2024

570

300

569

2025

531

325

691

**392** Cessations d'activité

**163** Liquidations judiciaires

**136** Non-paiements

## d - Nombre de conventions établies et Partenariats



### 16 conventions

sont conclues avec des entreprises ayant des infirmières, ces dernières travaillant en lien avec les médecins du travail de l'ASSTV. Ces conventions permettent d'organiser les accès au logiciel métier et de mettre en place les protocoles médicaux entre les professionnels de santé.

Les ressources de l'ASSTV sont prioritairement mobilisées pour les entreprises du secteur privé. Toutefois, en fonction de la ressource médicale, l'ASSTV peut accepter de suivre des structures publiques qui sont, en 2025, au nombre de

### 9 structures publiques



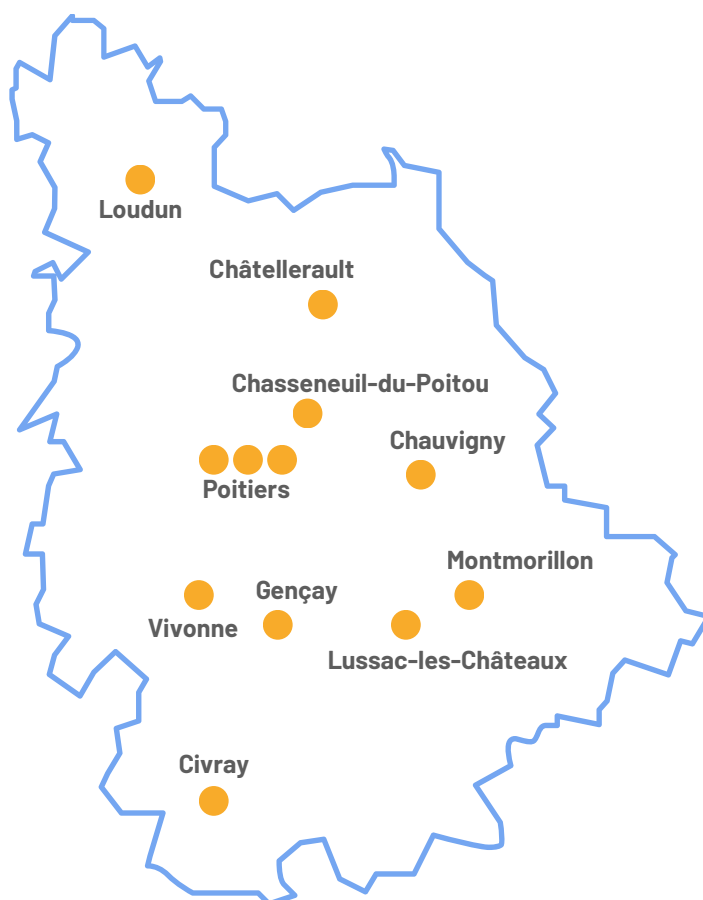
En 2025, l'ASSTV a conclu une convention avec le SPSTN, Service de Prévention et de Santé au Travail National des Particuliers Employeurs. Le SPSTN prend en charge le suivi de santé au travail de ces salariés travaillant à leur domicile par le biais de la téléconsultation. L'ASSTV est sollicitée lorsque le salarié doit être reçu en présentiel par un professionnel de santé. En 2025, 2 visites ont été effectuées par les équipes de l'ASSTV.

En 2025, les équipes de l'ASSTV ont rencontré à plusieurs reprises les médecins conseils de la CPAM, l'AGEFIPH, CAP Emploi, la CARSAT et l'Assurance Maladie.



## 6. LES SECTEURS

L'ASSTV couvre tout le département de la Vienne et comprend 12 centres fixes



### EFFECTIFS PAR CENTRE AU 31/12/2025

<b>Loudun</b> ————— 4 820	<b>Poitiers Touffenet</b> ——— 22 930	<b>Civray</b> ————— 1 967
<b>Châtelleraut</b> ————— 20 184	<b>Poitiers Chaumont</b> ——— 8 816	<b>Vivonne</b> ————— 4 324
<b>Poitiers République</b> ——— 9 471	<b>Chauvigny</b> ————— 2 416	<b>Lussac-les-Châteaux</b> ——— 2 131
<b>Chasseneuil</b> ————— 11 689	<b>Montmorillon</b> ————— 2 291	<b>Gençay</b> ————— 2 386

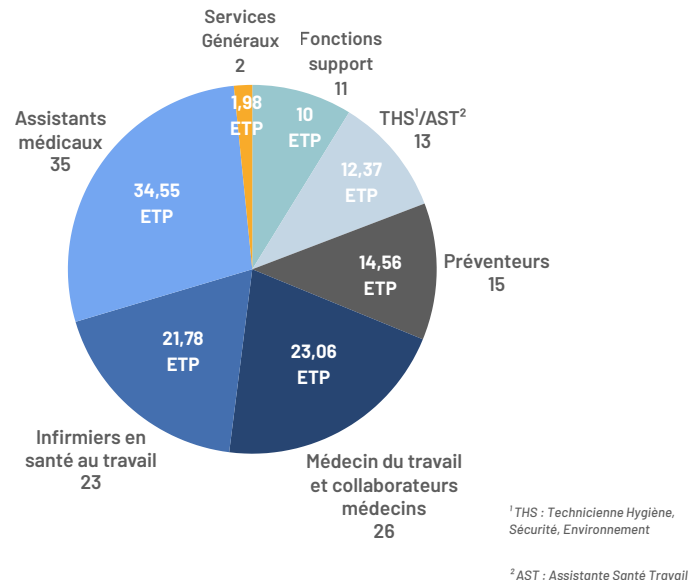
**TOTAL : 93 425**

Le nombre de salariés rattachés par médecin s'élève à 3 893 en moyenne. Cet effectif moyen de 3 893 permet aux équipes médicales de remplir complètement les missions qui leur sont confiées.

Cette situation très favorable pour l'ASSTV, grâce aux décisions prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, situe l'ASSTV dans un ratio que beaucoup de SPSTI nous envient ! Les ressources médicales actuelles permettent de répondre aux demandes de visites des entreprises adhérentes dans les délais réglementaires ainsi qu'à celles des entreprises de travail temporaire dont les besoins et la temporalité de l'activité sont spécifiques.

# Ressources Humaines

## Nombre en ETP\* et personnes physiques par catégorie professionnelle au 31/12/2025



\*ETP : Équivalent Temps Plein

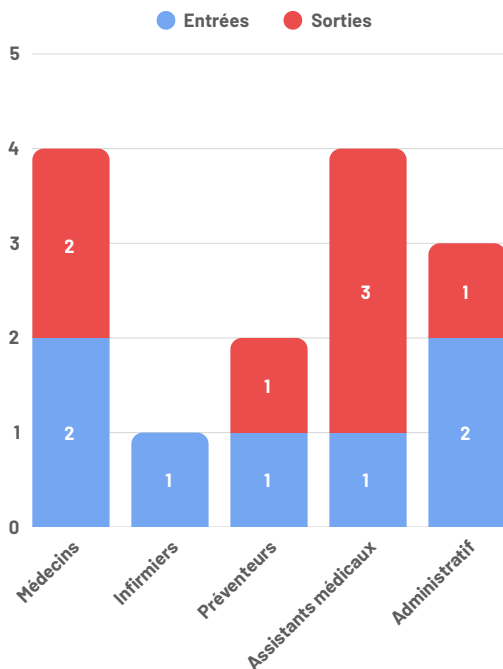
La démographie médicale connaît un déclin dont le creux devrait être atteint en 2030 (chiffres publiés par la Direction Générale du Travail). Le réseau des SPSTI comme les pouvoirs publics mettent en place des outils d'adaptation à cette réalité médicale.

Les statistiques du rapport de branche évaluent à 3 935 le nombre de médecins au sein des SPSTI, en personnes physiques, au 1er janvier 2025 (médecins du travail et collaborateurs médecins), et à 3 362 en équivalents temps plein (ETP). Le nombre de médecins en cumul emploi-retraite repart à la baisse au niveau national : - 9 % en personnes physiques et - 5 % en ETP.

L'ASSTV compte 26 médecins du travail et collaborateurs-médecins au 31 décembre 2025. La ressource médicale se maintient ces dernières années grâce au recrutement de collaborateurs-médecins en reconversion qui contribuent à renforcer l'attractivité du secteur de la santé au travail.

Parallèlement, l'ASSTV accueille tous les ans des internes en médecine du travail et des externes afin que cette interaction entre formation initiale (externat), formation spécialisée (internat) et exercice encadré au sein des services de santé au travail constitue un levier important pour attirer de futurs médecins vers la médecine du travail.

## Nombre de départ et d'embauche par catégorie professionnelle



L'ASSTV a publié son Index Égalité Femmes/Hommes avec un score de

# 75/100

pour l'année 2025

Le plan de compétence 2025 a représenté un investissement de

## 392 393,56 €

L'effort de formation de la Masse Salariale 2025 représente

## 5,09 %

## 7. SYSTÈMES D'INFORMATIONS



Les systèmes d'information constituent un enjeu majeur : la loi du 2 août 2021 et les obligations de certification renforcent l'exigence de conformité, d'interopérabilité et de sécurité des outils numériques utilisés pour la gestion des données de santé des travailleurs.

### uÉgar.

La modernisation des systèmes d'information de l'ASSTV doit se poursuivre.

uÉgar est une plateforme connectée de prévention et de santé au travail largement adoptée par les services interentreprises pour centraliser, sécuriser et fluidifier les échanges d'informations entre les équipes pluridisciplinaires, les employeurs et les salariés : cette solution web et mobile permet de réunir les données de santé au travail, de planifier les visites médicales, de gérer les tableaux de bord et les indicateurs santé-sécurité...

En 2025, le logiciel Métier a notamment pris en compte les évolutions réglementaires liées à la signature des documents de fin de visite et à la surveillance médicale des travailleurs ayant un Caces/Habilitations électriques.



**Des évolutions importantes sont encore attendues en 2026.**



L'ASSTV a obtenu le Niveau 1 SPEC 2217 de la Certification le 21 Janvier 2025 et poursuit son processus de certification et d'amélioration continue

## 9. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET ENQUÊTES DE SATISFACTION

72

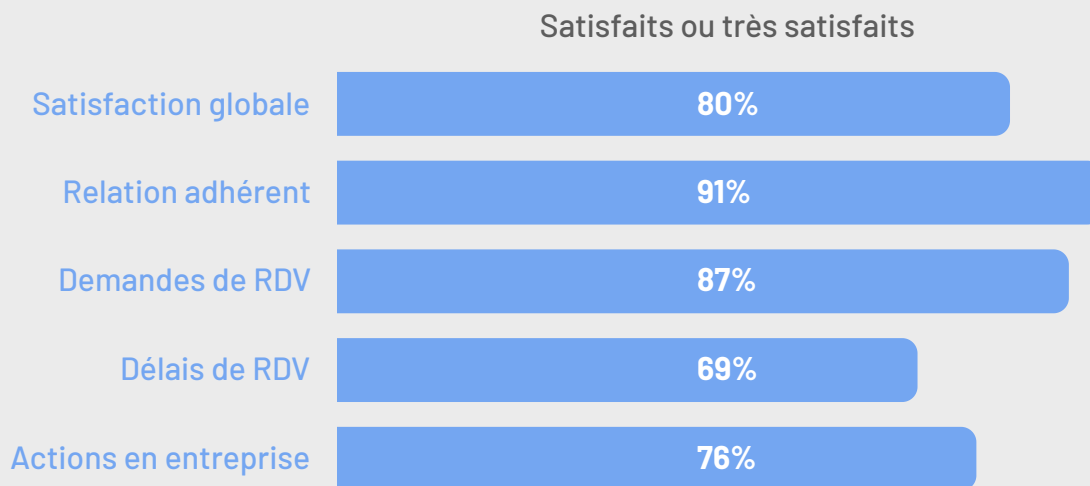
heures

C'est le délai maximum dans lequel l'ASSTV s'engage à traiter les réclamations.



Les résultats de l'enquête de satisfaction ainsi que l'analyse des réclamations permettent de mettre en œuvre des actions correctives afin d'améliorer le service rendu aux adhérents.

Le questionnaire de satisfaction a été adressé le 1er juin 2025 à 9500 entreprises. Nous avons recueilli seulement 56 réponses. Bien que cet échantillon soit faible, il est possible de constater un niveau de satisfaction assez élevé des répondants. Et nous poursuivrons nos efforts pour améliorer les taux de réponses.



L'analyse qualitative montre que la Relation adhérent est excellente avec 91 % de satisfaction et que les délais de prise de RDV restent perfectibles.

Concernant les réclamations, seules 23 ont été adressées à la Direction en 2025. Elles portent principalement sur les délais de visite et les avis médicaux émis par les médecins du travail.

# 10. IMMOBILIER

Afin de mieux accueillir les salariés suivis et les entreprises adhérentes, l'ASSTV poursuit la rénovation de ses locaux.



En 2025, le Centre situé à Joany Châtelleraudais a été vendu. Un nouveau bâtiment sera construit en 2026 sur la Zone du Sanital à Châtelleraudais et rassemblera toutes les équipes du Châtelleraudais.



Des rénovations ont été apportées au Centre de République en 2025.

# 11. FINANCEMENT



Chaque entreprise adhérente verse une cotisation annuelle par salarié suivi, quel que soit son type de contrat, son temps de travail ou ses expositions aux risques professionnels.

La cotisation per capita finance l'offre socle de services, couvrant la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de santé et l'accompagnement au maintien en emploi.



LA PRÉVENTION  
DES RISQUES  
PROFESSIONNELS



LE SUIVI INDIVIDUEL  
DE L'ÉTAT DE SANTÉ  
DE CHAQUE SALARIÉ



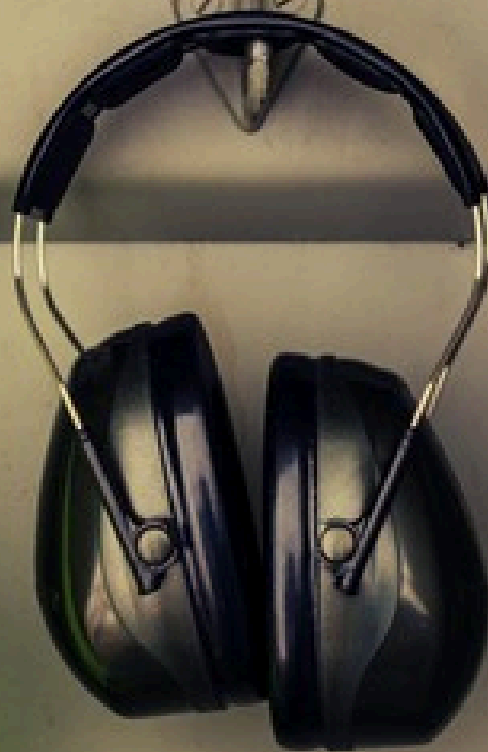
LA PRÉVENTION DE  
LA DÉINSERTION  
PROFESSIONNELLE

La cotisation per capita de l'ASSTV est par ailleurs conforme au « tunnel de cotisation » fixé par la réglementation.



# B

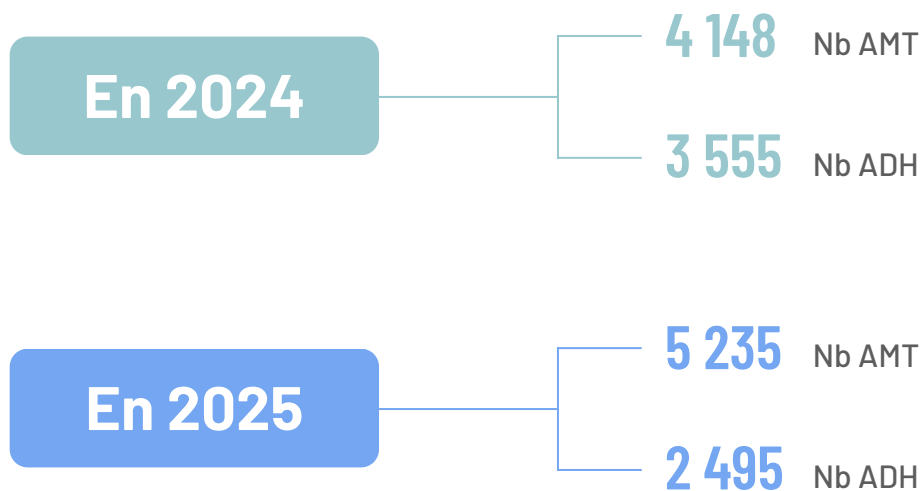
## LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



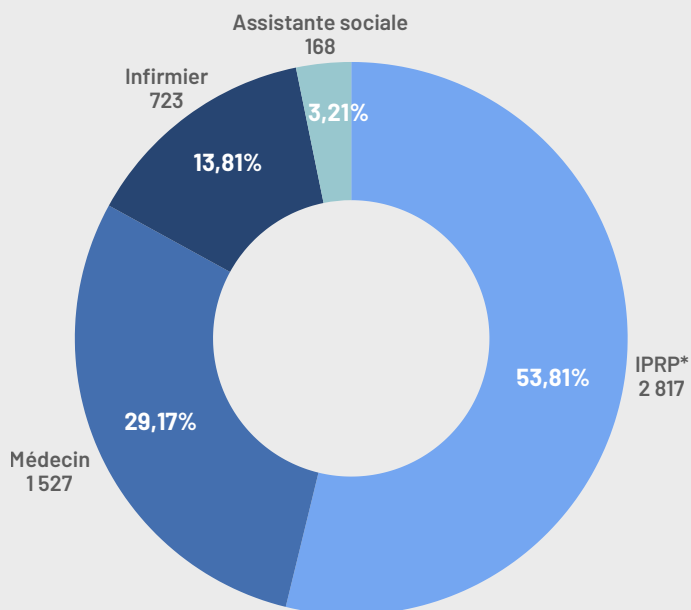
MISSION 1

# 1. ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Nombre d'Actions en Milieu de Travail (AMT) réalisées et nombre d'adhérents impactés par ces AMT (en totalité)



## Synthèse par fonction pour 2025



Le nombre d'Actions en Milieu de Travail a progressé du fait notamment de l'amélioration de la traçabilité des conseils apportés aux employeurs et salariés.

2477 entreprises ont bénéficié d'une action en milieu de travail en 2025.

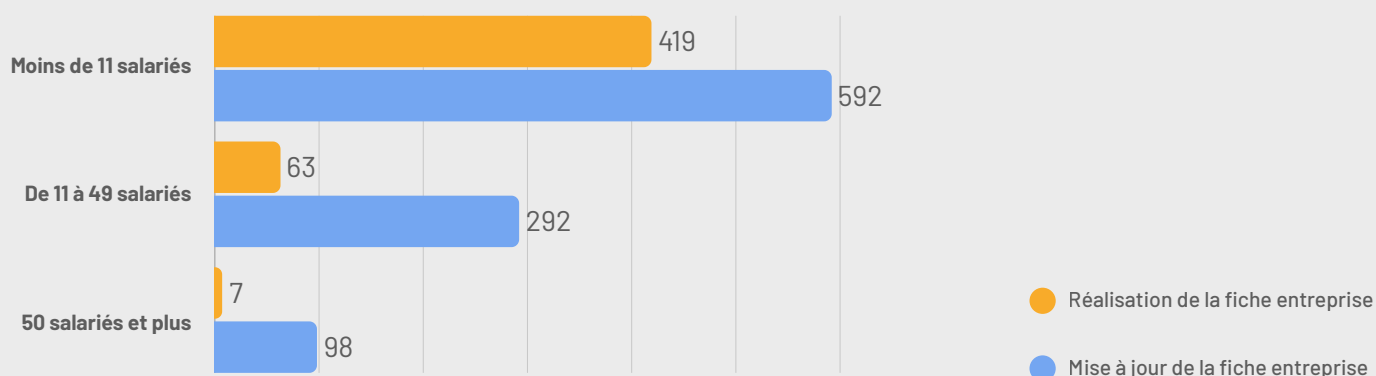
\* IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

## Nombre et Pourcentage d'établissements ayant une Fiche d'Entreprise (FE)

Nombre d'établissement au 31/12/2025	Nombre d'établissement ayant une FE à jour	Pourcentage d'établissement avec une FE
<b>9 504</b>	<b>6 651</b>	<b>69,98%</b>

## Nombre de FE réalisées en 2025

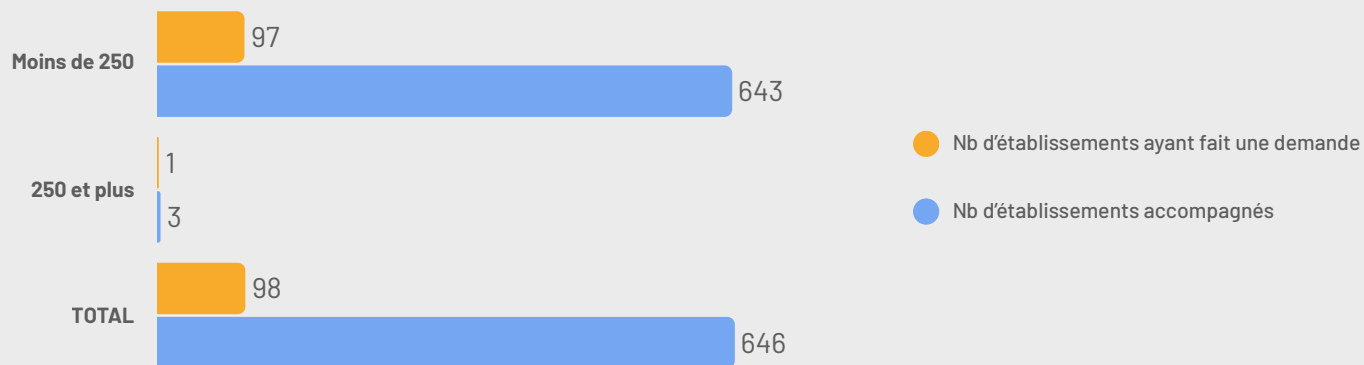
### Fiches entreprise par tranche



**1 471** Fiches d'entreprises ont été réalisées ou mises à jour en 2025

## Nombre d'accompagnements au DUERP effectués en 2025

### Entreprises adhérentes accompagnées à leur demande



**646** Entreprises ont été accompagnées à la réalisation de leur DUERP

**5 071**

Entreprises ont bénéficié d'une action de prévention primaire sur les 4 dernières années

**196**

Participations au CSE/CSSCT\* en 2025

\*CSE : Comité Social et Economique

\*CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

## 3. LA PRÉVENTION : ERGONOMIE, RISQUE CHIMIQUE ET RPS



### Prévention en Ergonomie

99

Entreprises ont bénéficié d'une intervention en ergonomie en 2025 et 113 actions en milieu de travail ont été réalisées en 2025 (conseil, ergonomie de correction et essais encadrés)



### Prévention du Risque Chimique

88

Adhérents ont bénéficié d'une action en prévention du risque chimique (conseils, analyse de FDS et actions de sensibilisation) et 115 actions en milieu de travail ont été réalisées en 2025.



### Prévention des RPS\*

\*RPS : Risques Psychosociaux

126

Adhérents ont bénéficié d'une action en prévention des risques psychosociaux (conseils, aide à l'évaluation, diagnostic) et 185 actions en milieu de travail ont été réalisées en 2025.

Action	Nb AMT	Nb ADH
PP6 - Sensibilisation collective risques professionnels SPEC2217	85	60
Information et sensibilisation collective : RQTH	30	77
Information et sensibilisation : CFA	18	189
Information et sensibilisation collective : Atelier Travail sur écran	17	27
Information et sensibilisation collective : Reconversion professionnelle	16	78
Information et sensibilisation collective : Travailleurs saisonniers	16	13
Information et sensibilisation collective : Adhérents, chefs d'entreprise, syndicats, irp	9	75
Information et sensibilisation collective : Ateliers RSST	8	43
Information et sensibilisation collective : PDP MEE	7	95
Information et sensibilisation collective : Atelier DUERP	6	53
Information et sensibilisation collective : Rencontres de la prévention	6	39
Information et sensibilisation collective : RPS	6	1
Information et sensibilisation collective : Atelier Risque Chimique	3	13
Information et sensibilisation collective : Atelier Risque Routier	2	0
Information et sensibilisation collective : Gestes et postures	1	1
Information et sensibilisation collective : Risque suicidaire	1	1
	<b>231</b>	<b>765</b>

765

Entreprises adhérentes ont bénéficié d'une sensibilisation collective en 2025

189

Apprentis ont été sensibilisés à la Santé-Sécurité au travail en 2025

# C

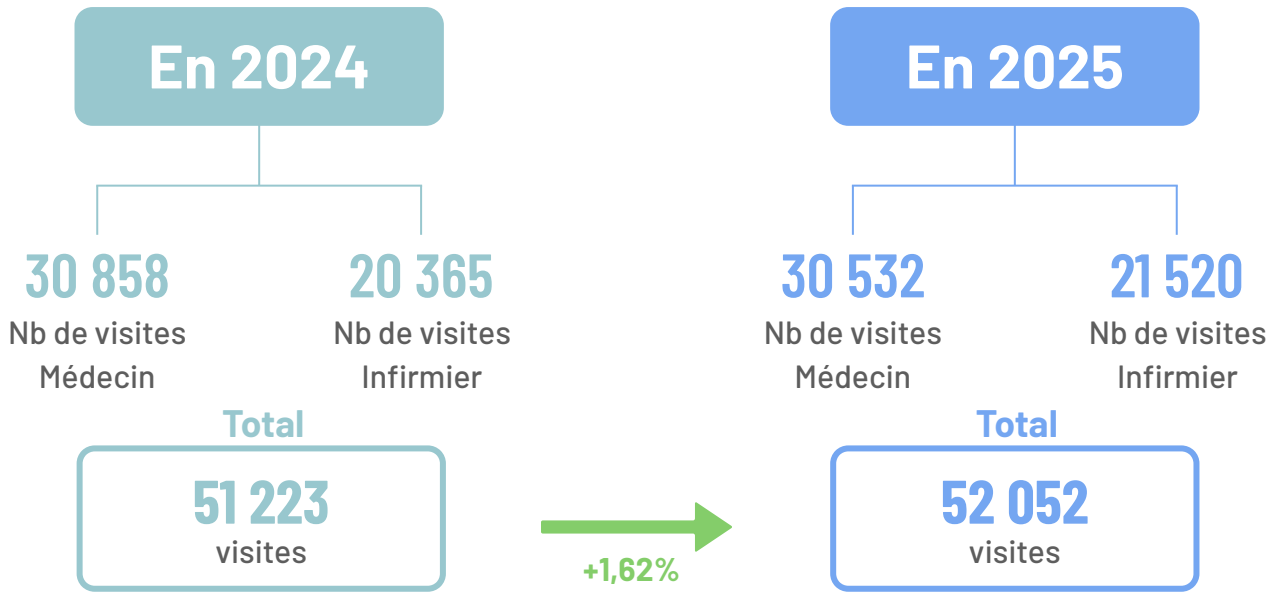
## LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ



MISSION 2

# 1. LES VISITES

## Nombre total de visites



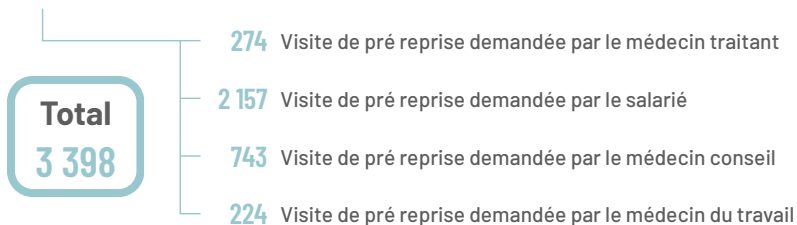
## Répartition par catégorie

Examens réalisés en 2025	Réalisés par un.e médecin	Réalisés par un.e IDEST	Total	Dont téléconsultations
Embauche	6 653	11 234	17 887	21
Occasionnelle	8 659	483	9 142	123
Périodique	7 219	9 566	16 785	6
Préprise	3 206	0	3 206	58
Reprise	4 795	237	5 032	68
<b>TOTAL</b>	<b>30 532</b>	<b>21 520</b>	<b>52 052</b>	<b>276</b>

## Focus sur les visites de pré-reprise et reprise

En 2024

### Pré-reprise

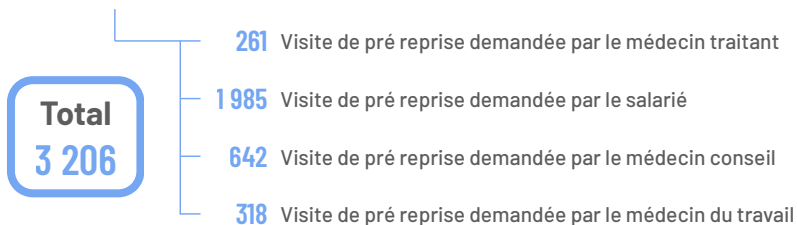


### Reprise



En 2025

### Pré-reprise



### Reprise



Le retard de visite est estimé à **3,31%** au 31/12/2025

## 2. CONCLUSIONS DE VISITES

8 158

Aménagements  
de poste

7 376

Avis  
d'aptitude

1 109

Avis  
d'inaptitude

80

Rendez-vous  
de liaison

# 3. EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

49 826

Examens complémentaires  
réalisés en interne

1 507

Examens complémentaires  
prescrits en externe

## Top 5 des examens complémentaires

### EN INTERNE

22 396

Examen de la vision binoculaire -  
Monnoyer + Parinaud

12 167

Audiométrie tonale et vocale -  
audiogramme tonal aérien

11 101

Ergovision / Visiotest

1 488

Champ visuel

424

Spirométrie standard - EFR

### EN EXTERNE

332

Hépatite B (VHB)

326

Radiographie du thorax -  
Radiographie pulmonaire standard

208

Scanographie du thorax, avec injection  
intraveineuse de produit de contraste -  
tomodensitométrie thoracique

145

Analyse de sang (NFS, Plaquettes,  
Créatinine, bilan hépatique)

74

Plombémie - Plomb S

# 4. INAPTITUDES

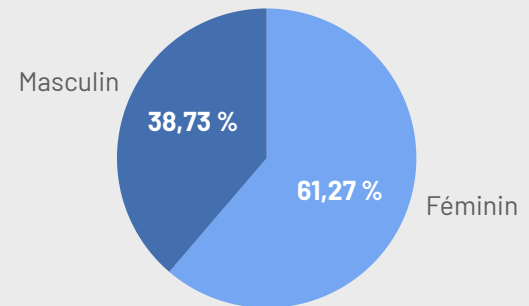
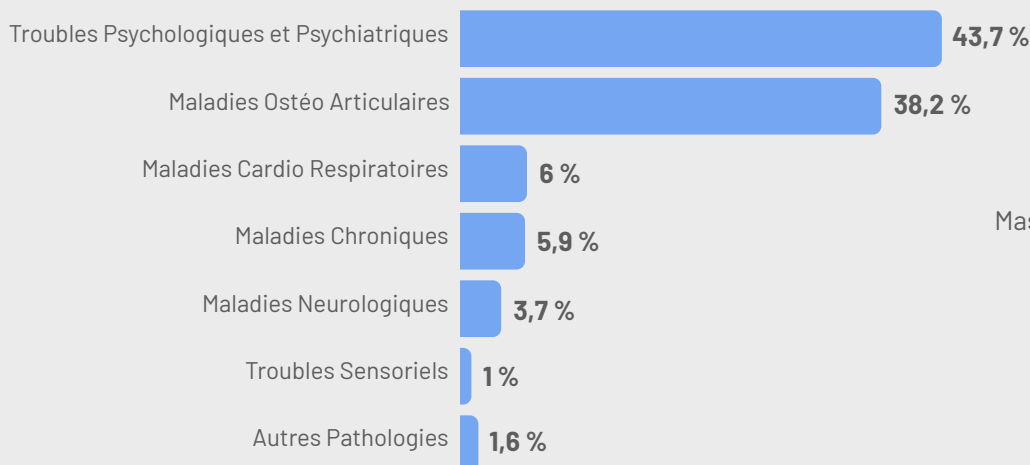
**1 109** Individus déclarés inaptes

Dont **898** Inaptitudes avec dispense de reclassement

Cela représente **1.19 %** des **93 425** salariés suivis.

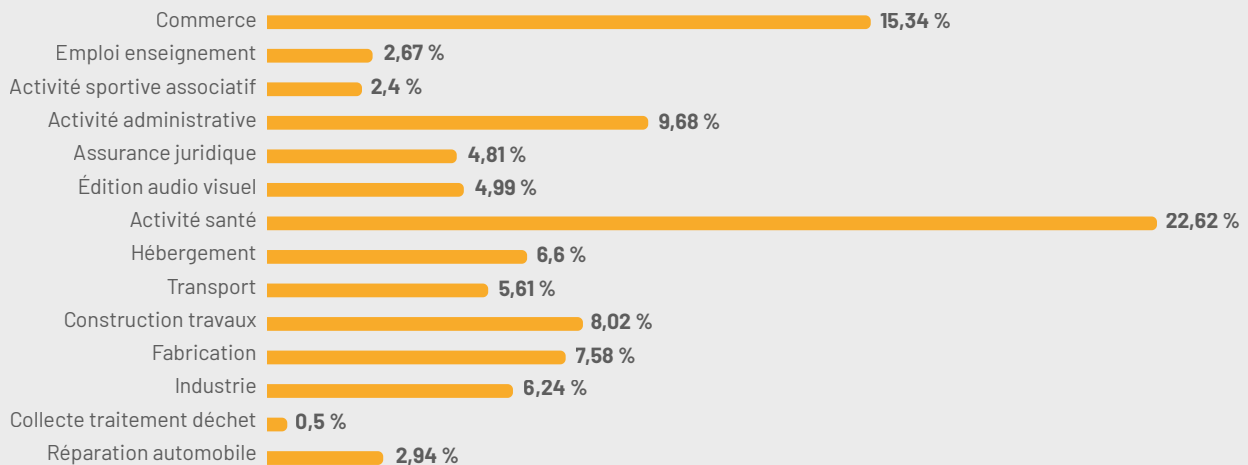
## Principaux motifs d'inaptitude

### Grande Pathologie



La majorité des inaptitudes sont prononcées pour des salariés âgés entre 55 et 63 ans, avec un pic autour de 62 ans.

### Catégorie Socio Professionnelle



## 5. ABSENTÉISME AUX VISITES

**7,22 %**

D'absentéisme total en 2025



Malgré la mise en place d'un rappel SMS et les relances de convocations avant les visites médicales, ce taux représente environ

**3 800**

visites non honorées sur l'année 2025  
soit plus d'un équivalent temps plein

D

LA PRÉVENTION DE LA  
DÉSINSERTION  
PROFESSIONNELLE ET LE  
MAINTIEN DANS L'EMPLOI



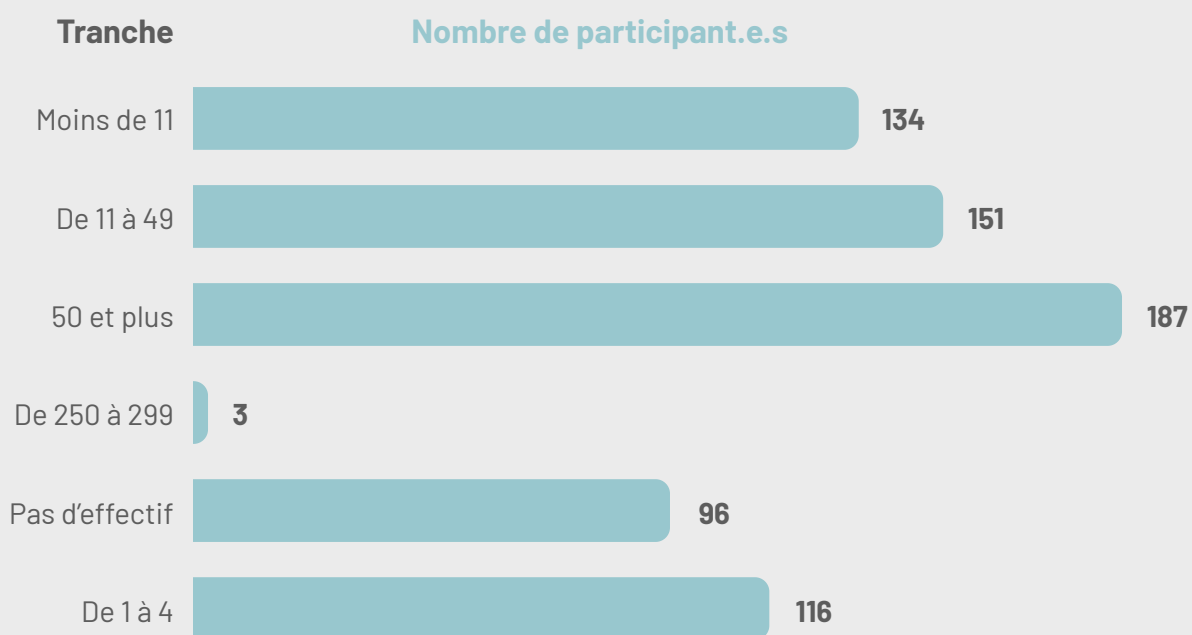
MISSION 3

# 1. SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

183

Adhérents ont bénéficié d'une sensibilisation au maintien dans l'emploi

## Nombre de participants aux réunions pour le maintien en emploi



Total

687

## Nombre de salariés accompagnés à la RQTH

93

Salariés en sensibilisation collective

84

Salariés en sensibilisation collective en entreprise RQTH-MEE

32

Salariés en sensibilisation collective en entreprise PDP-MEE & RQTH

## Nombre de salariés accompagnés à la reconversion professionnelle



90

Salariés en sensibilisation collective

## Nombre de salariés accompagnés concernant les droits sociaux invalidité, retraite, action de remobilisation pendant l'arrêt



96

Apprentis du BTP en atelier de sensibilisation collective à la PDP



11

Personnes en atelier de sensibilisation collective à la PDP



11

Personnes en atelier retour à l'emploi avec la ligue contre le cancer

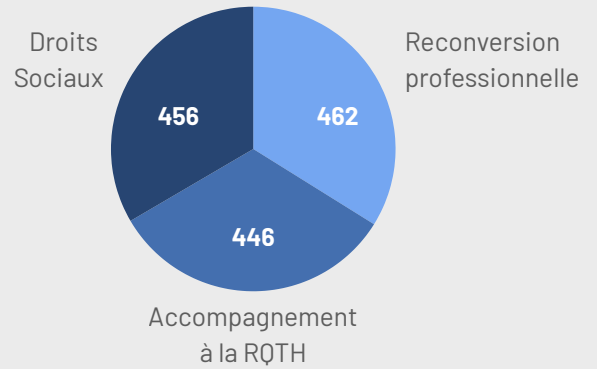
## 2. ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

### Nombre de salariés accompagnés par la cellule

**1364**

Salariés accompagnés

Dont



**74**

Demandes orientées vers la commission PDP de l'Assurance Maladie

**18**

Bilan de compétences

**17**

PMSMP\*

**31**

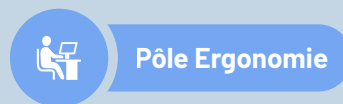
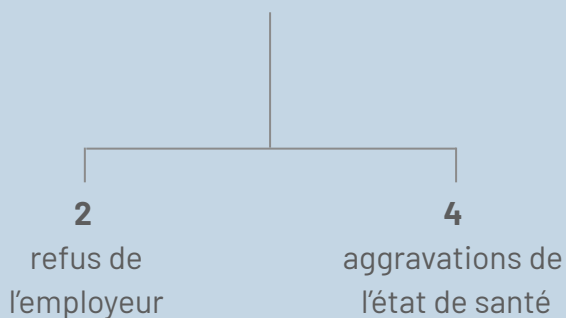
Essais encadrés

**6**

Formations courtes

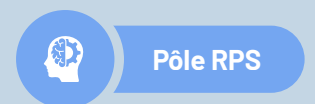
\*PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

**37 demandes d'essai encadré mais 31 réalisés**



26 réalisés

**18**  
Maintien En Emploi



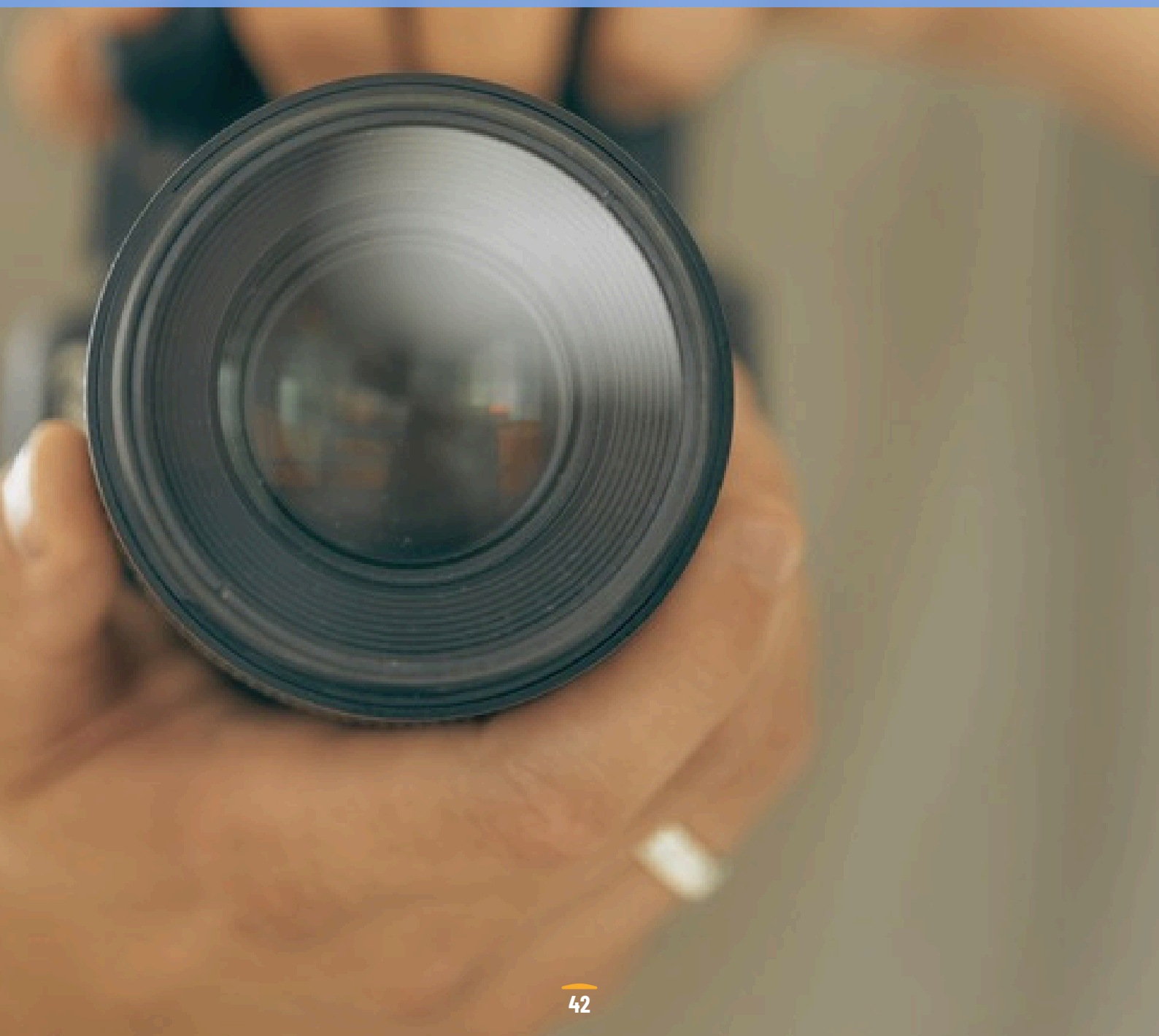
5 réalisés

**3**  
Maintien En Emploi

Sur 31 essais encadrés réalisés, 21 sont concluants et ont permis le maintien en emploi

# E

ÉVÉNEMENTS  
MARQUANTS DE  
2025



# TEMPS FORTS DE 2025



JANVIER

Audit de Certification Niveau 1



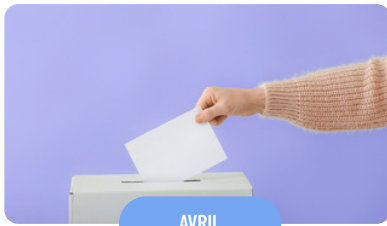
FÉVRIER

Rencontre des Entreprises  
de Travail Temporaire



FÉVRIER

Présentation à la CPAM des  
enjeux de santé au travail



AVRIL

Élection du Président et Nomination  
de la Direction Générale



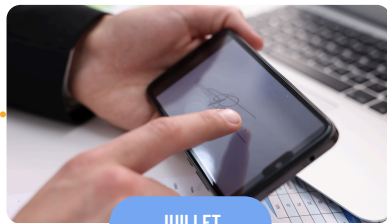
MAI

Événement Centaure - DUERP



JUIN

Assemblée Générale ASSTV



JUILLET

Signature électronique des avis d'aptitude,  
inaptitude, aménagement de poste



OCTOBRE

Réglementation CACES /  
Habitations électriques



OCTOBRE

Journée Prévention Adhérents



OCTOBRE

Visites d'entreprise pour présenter  
l'offre de service de l'ASSTV



NOVEMBRE

Rencontre des Cabinets Comptables



NOVEMBRE

Semaine Emploi Handicap



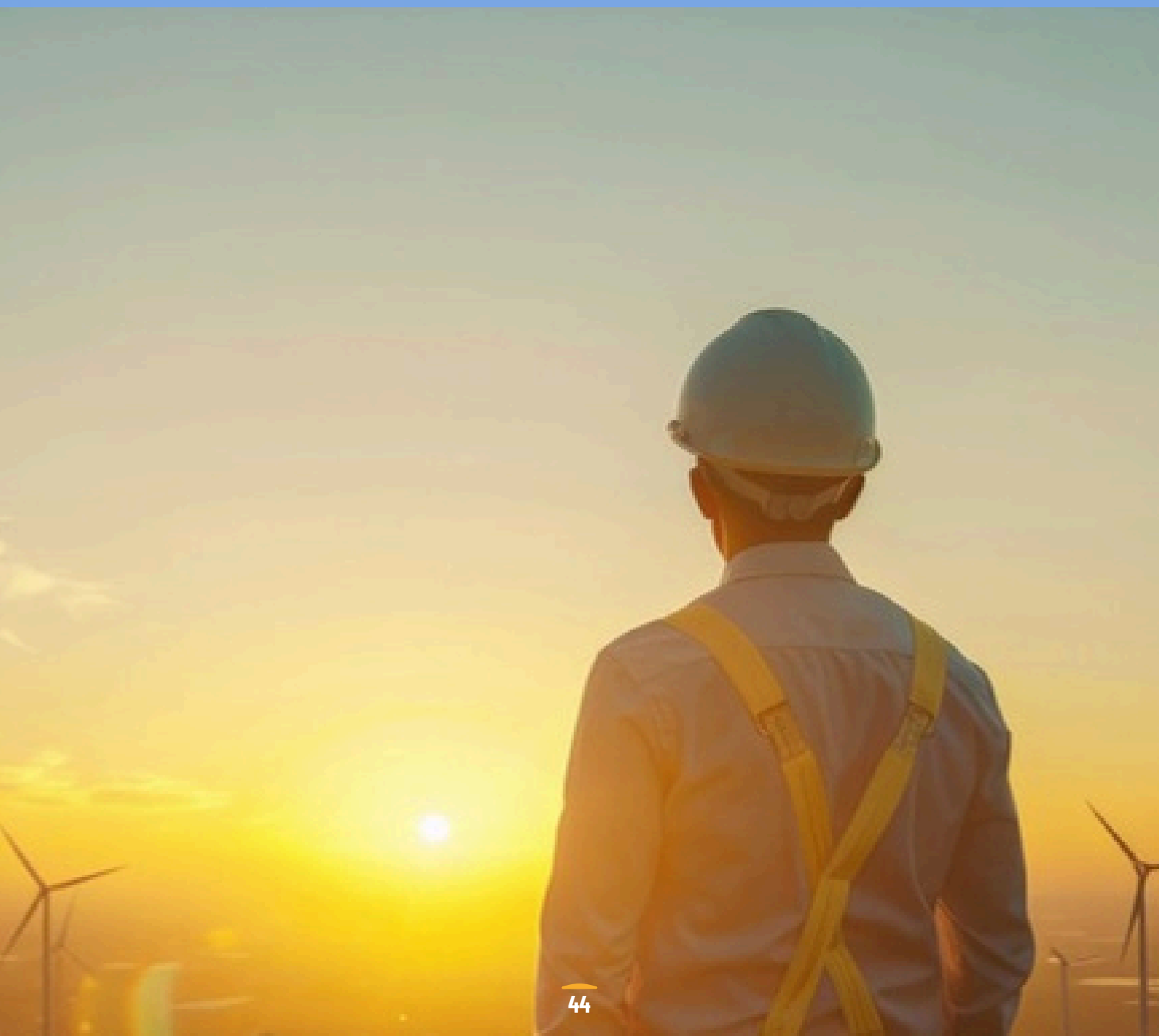
DÉCEMBRE

Vente du Centre Médical de Joany

2026

F ●

# CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026



# CONCLUSION

---

L'année 2025 a permis de poser ensemble les bases des projets 2026. L'activité est en croissance par rapport à l'année 2024 tant au regard du nombre d'entreprises adhérentes que du nombre de visites médicales, d'actions en milieu de travail et d'accompagnement au maintien en emploi. Et nous devons nous en féliciter !

L'année 2026 sera une année importante, avec la mise en œuvre de projets structurants. La Commission Médico-Technique travaillera activement à la construction du Projet de Service 2027-2031, en articulant des actions transversales centrées sur la prévention et la santé au travail en tenant compte des besoins des entreprises de la Vienne.

L'amélioration continue restera une priorité, avec la préparation du Niveau 2 de la certification et l'amélioration du nombre de Fiches d'entreprise. Parallèlement, la conclusion du CPOM 2026-2031 avec la DREETS et la CARSAT permettra de mettre en œuvre des actions coordonnées sur la Prévention des Désinsertion Professionnelle (PDP) et la prévention du Risque Chimique.

Concernant les Ressources Humaines, les collaborateurs-médecins poursuivront leur formation et l'anticipation de la diminution de la ressource médicale doit rester un point d'attention. Notre objectif étant de maintenir une ressource médicale suffisante, nous continuerons d'accueillir des étudiants en médecine et d'être en lien avec la Faculté de médecine de Poitiers.

Si en 2026, l'ASSTV n'a pas prévu de créer de nouveaux emplois en raison du contexte économique incertain, les efforts en matière de formation professionnelle se poursuivront afin de maintenir et développer les compétences des collaborateurs.

L'ASSTV poursuit également son ouverture vers de nouveaux partenariats afin de répondre aux obligations législatives mais aussi pour développer son expertise dans le suivi de santé au travail. Les échanges engagés avec Thalie Santé en 2025 – Service de Santé au travail dédié aux Intermittents du Spectacle – devraient aboutir à la signature d'une convention, ouvrant l'accès à des ressources complémentaires et expertes.

L'ASSTV s'engage également dans le renforcement de ses outils numériques, un enjeu devenu central pour les Services de Prévention et de Santé au Travail. Se préparer à l'interopérabilité, et renforcer la sécurité des données sont essentiels.

Des évolutions du logiciel métier uEgar sont attendues en 2026 et seront décisives pour décider de la poursuite de l'engagement de l'ASSTV avec ce Logiciel Métier en 2027.

La mise en place de SharePoint et de l'intranet ne constitue pas seulement une modernisation technique : il s'agit de développer un socle numérique intégré qui améliore la coordination interne et la traçabilité des actions au service des adhérents. Il s'agit également de favoriser la communication au sein de l'ASSTV et de faciliter l'accès aux ressources et aux outils de prévention.

La Communication s'est récemment développée au sein de l'ASSTV avec l'embauche d'un Chargé de Communication Relations Adhérents. Une information claire, régulière et adaptée permet non seulement de favoriser l'engagement des adhérents dans la prévention mais aussi de renforcer la diffusion de messages de prévention.

L'ASSTV proposera à ses adhérents une journée dédiée à la Prévention, et poursuivra les visites d'entreprises du territoire pour renforcer le dialogue et le travail en partenariat.

Le développement des actions de prévention au bénéfice des entreprises adhérentes à l'ASSTV se poursuivra à travers des ateliers ludiques et des événements dédiés, nous souhaitons sensibiliser de manière concrète et engageante les salariés et les employeurs aux bonnes pratiques de sécurité et de santé au travail.

L'année 2026 sera également l'année du dépôt du dossier d'agrément auprès de la DREETS tant pour le suivi des salariés exposés aux Rayonnements ionisants que pour l'Agrément général qui arrivera à échéance le 10 février 2027.

L'année 2026 s'annonce ainsi riche en projets confirmant la volonté de l'ASSTV de se renforcer, d'innover et de garantir un service de qualité à l'ensemble de ses adhérents.

# ASSTV

Association du Service  
de Santé au Travail  
de la Vienne

